

# La Lettre des HCC

## UN CONCOURS POUR LE NOUVEL EHPAD



→ Mandataire :  
CHABANNE &  
PARTENAIRES  
architecte associé :  
KAUFFMANN  
BEST (BET), OTE (BET)



→ Mandataire :  
B + B ARCHITECTES  
MIGNAN  
(architecte associé)  
IOSIS GRAND EST (BET)



→ Mandataire  
EQUATOR PARIS  
GINGER SECHAUD  
BOSSUYT (BET)

Un concours de maîtrise d'œuvre est organisé pour la construction du nouvel EHPAD (établissement hébergeant des Personnes Agées Dépendantes).

Le projet du nouvel EHPAD consiste en la construction, sur le terrain du CPA (centre pour personnes âgées), d'un bâtiment d'une surface de 10.000 m<sup>2</sup> regroupant l'ensemble des activités des Eglantines, des Dahlias et des Cyclamens, soit 180 lits au total.

Chaque nouvelle unité de 15 lits disposera d'un espace de vie et d'une salle à manger pour accueillir l'ensemble des résidents, et d'un noyau central regroupant les fonctions médico techniques et logistiques.

La construction d'un bâtiment neuf permettra :

- D'offrir des espaces de vie confortables et accueillants,
- De faciliter les conditions de travail et l'organisation des soins,
- De privilégier des espaces qui permettent de renforcer l'animation et les liens autour des personnes âgées accueillies,
- De créer une unité Alzheimer avec une organisation spécifiquement adaptée,
- De nous mettre en conformité avec les normes pour les personnes à mobilité réduite, et la sécurité incendie,
- D'intégrer le référentiel de qualité environnementale des bâtiments (HQE),

Ce projet valorise également les espaces paysagers existants et la création de nouveaux jardins, pour en faire de véritables prolongements des lieux de vie et de soins.

Ce concours est un concours restreint sur esquisse organisé conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics. 74 candidatures ont été réceptionnées. Un jury a permis de sélectionner 3 groupements d'architectes et bureaux d'études pour la réalisation d'une esquisse.

Les équipes médicales, soignantes et techniques seront associées à l'analyse des esquisses pour vérifier les fonctionnalités, la flexibilité, l'urbanisme, le calendrier, et le coût. Un rapport sera communiqué aux membres du jury. Le lauréat du concours sera désigné courant juillet.

### LES TITRES

1- UN CONCOURS POUR LE NOUVEL EHPAD  
(R. SANTANGELO)

2 - ANNUAIRE ET MESSAGERIE  
(Th. RIVAT)

3 - ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX  
(F. XAINTRAY)

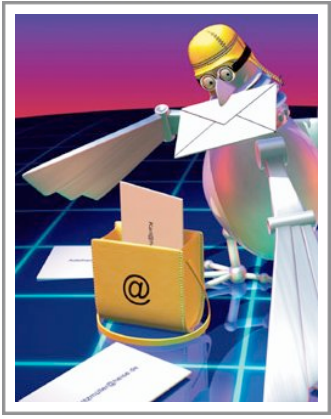
4 - RÉSULTATS DU SONDAGE  
(J. SLADEK)

5 - MOUVEMENT AU SEIN DE LA COORDINATION DES  
SOINS (Ch FIAT)

6 - CARDIOLOGIE INTERVENTIONNELLE  
(Ch FIAT)

7 - MICHEL TUGLER EXPOSE  
(Ch BAGARD)





## ANNUAIRE ET MESSAGERIE : SIMPLIFICATION D'UTILISATION !

Dans le cadre du schéma directeur des systèmes d'information, les projets d'Annuaire unique et de Messagerie vont grandement faciliter l'utilisation quotidienne des outils.

Concernant l'annuaire unique, le changement le plus visible concerne la connexion réseau : là où il fallait avant, en plus de son matricule et son mot de passe, choisir un domaine de connexion (HCC ou HCC - Pasteur), la question ne se pose plus. Il n'y a plus qu'un seul domaine pour tout le monde depuis mars 2010 : « **HCC-Pasteur** »

Concernant la messagerie, il y avait beaucoup d'interrogations concernant l'extension « **rss** » dans les adresses emails, aussi bien en interne que pour nos interlocuteurs externes. La première étape du projet de messagerie a donc été là aussi de simplifier la situation : dorénavant, **toutes les adresses emails** prenom.nom@ch-colmar.rss.fr sont automatiquement transformées en **prenom.nom@ch-colmar.fr** depuis le 4 mars 2010.



## ACCESSIBILITE DES LOCAUX : SURMONTER LES HANDICAPS

La loi du 11 février 2005 prévoit que les hôpitaux établissent un diagnostic objectif de l'accessibilité des locaux (**déficiences visuelle, auditive, motrice et mentale**) avec l'estimation du coût des travaux à réaliser pour résoudre ces dysfonctionnements.

La **mise aux normes des locaux et des aménagements extérieurs** doit intervenir avant le 1er juillet 2015.

Le programme global d'investissement approuvé par les autorités de tutelle prévoit un montant de **200.000 euros par an** pour atteindre un niveau d'accessibilité conforme aux exigences fixées par la nouvelle réglementation.

Les travaux de cette année concerneront essentiellement la mise en conformité des accès extérieurs jusqu'à l'entrée de chaque bâtiment recevant du public.

## RÉSULTATS DU SONDAGE SUR LES CONDITIONS DE TRANSPORT ET DE STATIONNEMENT DES AGENTS

Le numéro spécial de la lettre des HCC du mois de février 2010 était consacré à un **sondage auprès des personnels** portant sur les conditions de transport et de stationnement ainsi que sur les alternatives à l'utilisation d'un véhicule personnel.

Issu des travaux du groupe de pilotage de l'action prioritaire n° 10 intitulée « **Améliorer les conditions de transport et de stationnement des agents par recours aux alternatives à l'utilisation d'un véhicule personnel** », ce sondage confirme la voiture individuelle comme étant très majoritairement

le mode de transport privilégié des agents des HCC.

Les résultats ouvrent, encore assez timidement, les perspectives innovantes et « éco-citoyennes » du recours au covoiturage et aux transports collectifs.

Les moyens de locomotion habituels du personnel : Il était possible de donner deux réponses lorsque l'on panache deux moyens de locomotion. **Le constat est manifeste : La voiture est de loin le moyen de locomotion le plus utilisé par les agents puisqu'elle est citée dans plus de 85 % des réponses.**

**La solution du covoiturage** : Solution innovante, le covoiturage **ne suscite pas encore beaucoup de vocation auprès des personnels**. Moins de la moitié d'entre eux seraient actuellement prêts à tenter l'expérience. L'hypothèse de création d'une plate-forme d'échange via les sites Intranet et Internet des HCC est en cours d'étude.

**Le recours aux transports collectifs** : Solution tentante, le recours aux transports collectifs (train, car, bus) **pourrait être stimulé par un effort d'aménagement des horaires et des dessertes**, ainsi que par un soutien financier de l'employeur. Des contacts ont été établis depuis fin 2008 entre les HCC et TRACE dans ce sens.



## MOUVEMENT INTERVENU AU SEIN DE LA COORDINATION DES SOINS

**Mme Andrée Arricastres**, Directrice des Soins et Coordinatrice Générale des Soins a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 2010. De ce fait, elle a quitté fonctionnellement les Hôpitaux Civils de Colmar, dès le 15 mars 2010.

Andrée Arricastres avait intégré notre établissement le 1er janvier 1992, après avoir exercé préalablement des fonctions de Directrice d'École d'Infirmières à Paris. Son parcours professionnel d'abord essentiellement parisien, l'avait ensuite conduit à rejoindre notre région où elle était née et plus précisément à Dambach la Ville.

Nous garderons de Mme Arricastres l'empreinte d'une Coordinatrice Générale des Soins, d'une **très grande honnêteté intellectuelle, rigoureuse, efficace, ayant un sens aigu du respect du malade et des équipes soignantes**. Elle a contribué pendant 18 ans à l'avancement des projets et des organisations qui ont fait et font la réputation de notre Hôpital et qui lui vaut à travers ces quelques lignes, l'hommage institutionnel qu'au delà de sa propre sensibilité, nous lui devons.

C'est à **Denise Schall** désormais de reprendre le flambeau. Mme Schall a été pendant plus de six années Coordinatrice Générale du Centre hospitalier de Sélestat et dispose par ailleurs d'une solide expérience après avoir exercé des fonctions de cadre de santé en région parisienne, de directrice des soins au CH de Troyes, puis chef de service de la petite enfance, à la ville de Strasbourg.

Nous lui souhaitons la bienvenue et l'assurons de toute notre confiance et de notre soutien pour sa prise de fonction !.

## MAINTIEN DE DEUX IMPLANTATIONS DE CARDIOLOGIE INTERVENTIONNELLE SUR LE TERRITOIRE DE SANTÉ 3.

L'actualisation du **SROS 3** révisé en son volet Médecine et Spécialités Médicales, vient de **confirmer la double implantation de cardiologie interventionnelle**, maintenue sur les sites des Hôpitaux Civils de Colmar et du Groupement Hospitalier du Centre Alsace (Clinique Schweitzer).

Les demandes d'autorisation devront être présentées par les deux établissements dans la fenêtre de dépôt de dossier d'octobre à novembre 2010. Les deux établissements s'engagent bien entendu à poursuivre leur coopération.

**Les Hôpitaux Civils de Colmar se réjouissent de ce résultat qui a été l'occasion d'une mobilisation importante de la communauté médicale**, attachée par-dessus tout à sauvegarder pour l'Hôpital de Référence du Territoire de Santé une **qualité de prise en charge pour les malades**, compatibles avec ses missions.



## MICHEL TUGLER EXPOSE EN MÉDECINE PHYSIQUE ET DE RÉADAPTATION

Artiste bien connu dans la région, Michel TUGLER expose ses œuvres au service de Médecine Physique et Réadaptation (Bât. 38b - RdC) du 11/05/2010 au 04/06/2010.

Fleurs, paysages méditerranéens, mais toujours dans les tons discrets, tranquilles, camaïeux, qui font penser à Monet dans sa jeunesse.

Paysages d'évasion, paysages d'eau, de forêt, avec dans ses œuvres les plus récentes, une épure, un idéal de l'objet représenté, toujours agréable à voir et à ressentir dans la majesté des toiles les plus grandes, ou dans l'intimité des tableaux plus petits.



*La lettre des HCC. Journal produit et édité par la Direction des HCC et destiné aux agents hospitaliers. Responsable de la rédaction : Mlle FIAT (5000 exemplaires)*